

2021-03-32

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **2 mars 2021**, à 19 h 30, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Evelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard, présent à cette séance, par voie de visioconférence.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance, par voie de visioconférence.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU les décrets ayant déclaré et prolongé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU le passage du territoire de la MRC de L'Islet au palier rouge du système d'alertes régionales (zone rouge) depuis le 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'il est demandé par les autorités de la Santé publique et qu'il est dans l'intérêt public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que soit tenue par voie de visioconférence la présente séance, et que celle-ci soit enregistrée et rendue disponible dès que possible sur le site web de la Municipalité afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Adopté à l'unanimité.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-03-33

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de

l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2021
- 4 - RÈGLEMENTATION
 - 4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 354-2021 décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies
 - 4.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 355-2021 modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats, le zonage, le lotissement, l'émission des permis et les dérogations mineures
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de février 2021
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de mars 2021
 - 5.3 - Attestation des travaux de voirie effectués en 2020 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
 - 5.4 - Présentation du rapport financier de 2020 et du rapport de l'auditeur
 - 5.5 - Acceptation du rapport financier de 2020
 - 5.6 - Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier de 2021
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Demande d'appui dans le cadre de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 - Mouvement Santé mentale Québec
 - 6.2 - Demande d'appui à la démarche du député fédéral concernant la mise en place d'une ligne téléphonique pancanadienne 9-8-8 en prévention du suicide - Bernard Généreux, député fédéral de Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup
 - 6.3 - Demande d'appui pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) de la chasse au cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire québécois - Organisation «Unis pour la faune»
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 11.2 - Nomination de la Responsable et de l'Adjointe à la responsable de la Bibliothèque des Aulnaies

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

12.2 - Projet Passeurs de mémoire - Installation du «Marqueur Famille Pelletier-Langlois» à Saint-Roch-des-Aulnaies

12.3 - Demande pour le dépôt d'un projet au programme PAI du MCC pour les travaux de la toiture de la maison du Meunier

12.4 - Adoption des statuts et règles de fonctionnement du Comité de la culture et du patrimoine

12.5 - Nomination des membres du Comité de la culture et du patrimoine pour 2021 et 2022

12.6 - Adoption du plan d'action du Comité de la culture et du patrimoine pour 2021-2022-2023

12.7 - Nouvelle entente de partenariat avec la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 1264, route de la Seigneurie

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 1022, route de la Seigneurie

13.4 - Demande de permis en secteur PIIA (enseigne) - 935, route de la Seigneurie

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-34

3.1 - Séance ordinaire du 2 février 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2021, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

4.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 354-2021 décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies

Madame Diane Renaud donne avis que le règlement numéro 354-2021, intitulé *Règlement décrétant une dépense de 330 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies*, sera adopté à la séance ordinaire du 6 avril 2021. Le projet de règlement fait l'objet d'une présentation et, conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 355-2021 modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats, le zonage, le lotissement, l'émission des permis et les dérogations mineures

Monsieur Gérald Bérard donne avis que le règlement numéro 355-2021, intitulé *Règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats, le zonage, le lotissement, l'émission des permis et les dérogations mineures*, sera adopté à la séance ordinaire du 6 avril 2021. Le projet de règlement fait l'objet d'une présentation et, conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-03-35

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de février 2021

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de février 2021 pour un montant de 30 006,55 \$.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-36

5.2 - Approbation des comptes du mois de mars 2021

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2021 pour un montant de 100 239,67 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-37

5.3 - Attestation des travaux de voirie effectués en 2020 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 44 941 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies atteste la validité des coûts reliés aux travaux de voirie pour l'année 2020 qui s'élèvent à 256 469 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.4 - Présentation du rapport financier de 2020 et du rapport de l'auditeur

Monsieur Pascal Briand, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L, présente au Conseil municipal le rapport financier de la Municipalité et le rapport de l'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

2021-03-38

5.5 - Acceptation du rapport financier de 2020

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de 2020, tel que préparé par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-39

5.6 - Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier de 2021

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de la firme Mallette S.E.N.C.R.L pour la préparation du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier de 2021.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2021-03-40

6.1 - Demande d'appui dans le cadre de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 - Mouvement Santé mentale Québec

ATTENDU QUE promouvoir la santé mentale, c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

ATTENDU QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroulera du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU QUE faire connaître les « 7 astuces pour se recharger » contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

ATTENDU QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces : « *Ressentir, c'est recevoir un message* »;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société, et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions, à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale *RESSENTIR, C'EST RECEVOIR UN MESSAGE*.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-41

6.2 - Demande d'appui à la démarche du député fédéral concernant la mise en place d'une ligne téléphonique pancanadienne 9-8-8 en prévention du suicide - Bernard Généreux, député fédéral de Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des quantités de références et de numéros de téléphone pour appeler à l'aide, mais qu'une personne en crise ou en détresse doit parvenir à trouver de l'aide facilement et rapidement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup, monsieur Bernard Généreux, sollicite l'appui des municipalités dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie la démarche du député fédéral Bernard Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement fédéral, en coordination avec le gouvernement du Québec qui, en vertu de la constitution, dispose de la compétence juridictionnelle en matière de santé et de services sociaux, mette en place une ligne téléphonique pancanadienne 9-8-8 en prévention du suicide;

QUE la Municipalité transmette une copie de la présente résolution au député fédéral, monsieur Bernard Généreux, ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-42

6.3 - Demande d'appui pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) de la chasse au cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire québécois - Organisation «Unis pour la faune»

ATTENDU QU'une importante perte de la qualité des habitats fauniques a été constaté au cours des dernières décennies, entre autres dans les aires de confinement (ravage) affectées par l'exploitation forestière;

ATTENDU QU'au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par la rigueur des hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation, et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle;

ATTENDU QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau *Plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027* ont suscité de nombreuses réserves auprès des chasseurs, des professionnels et de l'industrie;

ATTENDU QUE selon les estimations du ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019, et que cette diminution de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

ATTENDU QUE les experts et les biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable de ces cervidés;

ATTENDU QUE le MFFP a le pouvoir discrétionnaire, en vertu du 3ème alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime utile et nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie l'organisme «*Unis pour la faune*» (UPF) et se joigne à lui pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) de la chasse au cerf de Virginie à l'ensemble du territoire québécois;

QUE soient prises en compte et intégrées dans le *Plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027* du MFFP, d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales telles que celles préconisées par l'UPF, cette organisation ayant scientifiquement démontré que ces mesures de gestion fauniques peuvent s'adapter aux différents types de territoire, que ceux-ci soient agroforestiers ou forestiers, et s'appliquer également aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

QUE l'organisme «*Unis pour la faune*» (UPF) soit invité à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard partage quelques informations au sujet de l'évolution récente, et encourageante, de la situation socio-sanitaire, ainsi que sur l'initiative heureuse et appréciée cet hiver de maintenir un sentier de marche déneigé sur la piste cyclable entre chemin des Berges et la pointe Rouge.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon communique quelques informations tirées de rapports déposés lors de la dernière réunion trimestrielle du *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SIDS), le 24 février dernier. Il explique par exemple que les données sur les temps moyens de réponse en 2020 ont avoisinées les 6-8 minutes, alors que la norme en la matière est fixée à 10 minutes. Il est mentionné enfin qu'à l'occasion de cette dernière rencontre, une motion de félicitation a été proposée et adoptée pour souligner le dynamisme et le professionnalisme du directeur du service incendie et toute son équipe.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier partage quelques informations au sujet des principaux travaux en cours et à venir. En complément d'information, on explique aussi que l'appel d'offres public pour les travaux de réfection du secteur ouest du 2ème rang, qui seront réalisés cet été dans le cadre du programme RIRL, a été lancé et publié dans le *Système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) le 23 février dernier. La date limite pour la réception des soumissions a été fixée au 15 mars 2021, à 11h00.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay

Madame Evelyne Castonguay communique quelques informations au sujet de la dernière rencontre des membres de la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet/Montmagny* à laquelle elle a participé, et à l'occasion de laquelle ont été présentés et adoptés les états financiers de 2020. En complément d'information, on explique qu'a été confirmée en début de semaine la subvention demandée au MAMH pour la réalisation d'une étude portant sur le regroupement de cinq municipalités du secteur nord de L'Islet (Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Damase, Saint-Aubert et L'Islet) sur la faisabilité d'un service regroupé de collecte des matières résiduelles et du recyclage, sur le modèle de ce qui se fait depuis des années dans L'Islet-Sud.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay partage quelques informations au sujet de l'entretien et de l'utilisation de la piste de ski de fond et de la patinoire, ainsi que sur les résultats de l'appel à candidature pour les postes bénévoles de responsable et co-responsable de la Bibliothèque des Aulnaies.

2021-03-43

11.2 - Nomination de la Responsable et de l'Adjointe à la responsable de la Bibliothèque des Aulnaies

ATTENDU le départ de madame Nicole Fraser à titre de Responsable de la Bibliothèque des Aulnaies;

ATTENDU les démarches effectuées auprès de toutes les bénévoles et membres du comité de gestion de la bibliothèque afin de sonder leur intérêt et leur disponibilité pour prendre le mandat de Responsable, démarches qui se sont avérées infructueuses;

ATTENDU l'appel à volontaire lancé en janvier sur la page *facebook* de la Municipalité ainsi que dans l'édition de février du bulletin *Le Jaseur*;

ATTENDU les deux candidatures reçues et l'ouverture des personnes recrutées à l'idée de se partager entre-elles les tâches et responsabilités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de nommer madame Alexie Plourde à titre de *Responsable* et madame Guylaine Bélanger à celui d'*Adjointe à la responsable* de la Bibliothèque des Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Diane Renaud fait brièvement rapport de sa participation, au cours des dernières semaines, à deux sessions organisées par l'URLS de Chaudière-Appalaches sur le tourisme culturel. Elle explique aussi, en lien d'ailleurs avec une des actions identifiées au *Plan d'action 2021* du *Comité de la culture et du patrimoine* (CCP), qu'une chronique mensuelle sur ce sujet paraîtra désormais dans le bulletin d'information municipal *Le Jaseur*. En complément d'information, on ajoute que la nouvelle *Politique de la culture et du patrimoine* adoptée le mois dernier est en cours d'impression et qu'une version abrégée, sous la forme d'un dépliant, sera aussi produite pour fin de distribution dans les foyers.

2021-03-44

12.2 - Projet Passeurs de mémoire - Installation du «Marqueur Famille Pelletier-Langlois» à Saint-Roch-des-Aulnaies

ATTENDU QUE certaines des 24 stations du circuit *Passeurs de mémoire* sont situées sur le territoire d'une dizaine de municipalités de la région;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté d'installer sur son territoire le *Marqueur Famille Pelletier-Langlois* dans la foulée du projet *Passeurs de mémoire* de Parcours Fil Rouge;

ATTENDU QUE le circuit virtuel *passeursdememoire.com Pelletier* propose la visite d'une station située sur le lieu où sera érigé le marqueur honorant la mémoire des ancêtres Pelletier et Langlois;

ATTENDU QUE l'Association des familles Pelletier inc. a accepté d'assumer les coûts de réalisation du marqueur pour une somme de 5 750 \$ (taxes en sus) et que la signature des ententes entre l'Association des familles Pelletier inc. et le Parcours Fil Rouge le confirmant est conditionnelle à l'engagement de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'entente entre l'Association des familles Pelletier inc. et Parcours Fil Rouge, et qu'elle le confirme en y intervenant et en assurant l'installation des marqueurs, leur entretien et la couverture nécessaire des assurances;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente pour préciser les droits et engagements des parties en lien avec les droits consentis à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

D' telle que rédigée l'entente à intervenir entre Parcours Fil Rouge inc. et l'Association de familles Pelletier inc., auquel acte intervient la Municipalité, et ce, relativement à l'installation du *Marqueur Famille Pelletier-Langlois* du circuit *passeursdememoire.com Pelletier* situé sur le territoire de la Municipalité;

QUE la Municipalité assume les coûts d'installation et d'aménagement de la zone d'accès au dit marqueur;

QUE la Municipalité assumera les frais d'entretien subséquents dudit marqueur, ainsi que les frais d'assurances;

QUE ledit marqueur devienne, une fois réalisé, la propriété exclusive de la Municipalité sans limite de temps, sous réserve de tous droits, titres ou intérêts de propriété intellectuelle pouvant appartenir à Parcours Fil Rouge en ce qui a trait aux concepts et éléments graphiques *Passeurs de mémoire* et Fil Rouge de même que la marque Fil Rouge et tous les éléments graphiques associés au dit marqueur;

QUE la Municipalité installe ledit marqueur à l'endroit précité, qu'elle aménage à proximité une zone d'accès sécuritaire et qu'elle veille à l'entretien subséquent dudit marqueur à réaliser en vertu de l'entente à intervenir entre Parcours Fil Rouge et l'Association de familles Pelletier inc.;

QUE le Conseil autorise le maire à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général de la Municipalité à signer une entente avec le propriétaire du terrain situé au 334, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies, pour l'installation du *Marqueur Famille Pelletier-Langlois*.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-45

12.3 - Demande pour le dépôt d'un projet au programme PAI du MCC pour les travaux de la toiture de la maison du Meunier

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, en collaboration avec la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies, désirent déposer

une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux immobilisations* (PAI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, monsieur Stève Dionne, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies dans le projet de restauration de la toiture de la maison du Meunier, et à déposer une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux immobilisations* (PAI) du ministère de la Culture et des Communications et à signer les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-46

12.4 - Adoption des statuts et règles de fonctionnement du Comité de la culture et du patrimoine

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la culture et du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies (CCCP) a été créé la même année qu'était adoptée la première *Politique de la culture et du patrimoine*, soit en 2007;

ATTENDU QU'à l'exception de résolutions portant sur la nomination de ses membres, ce comité ne disposait d'aucun acte établissant formellement sa mission, ses objectifs, ses règles spécifiques de fonctionnement;

ATTENDU QU'avec l'adoption, le 2 février 2021, de la nouvelle *Politique de la culture et du patrimoine*, la Municipalité désirait également profiter de la mobilisation de ce comité et de l'élan impulsé aux dossiers de la culture et du patrimoine pour formaliser davantage les statuts et règles de fonctionnement de celui-ci;

ATTENDU QU'il a été accepté de renommer le comité en question afin de lui donner une appellation qui témoigne tout à la fois de sa qualité d'instance consultative et de ses charges et responsabilités en matière de mise en oeuvre, à savoir : *Comité de la culture et du patrimoine*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter les *Statuts et règles de fonctionnement du Comité de la culture et du patrimoine* tels qu'ils apparaissent dans le document annexé à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-47

12.5 - Nomination des membres du Comité de la culture et du patrimoine pour 2021 et 2022

ATTENDU les *Statuts et règles de fonctionnement du Comité de la culture et du patrimoine* (CCP) adoptés par la Municipalité le 2 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelynne Castonguay et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité de la culture et du patrimoine (CCP) pour l'année 2021 et l'année 2022 :

- Mme Brigitte Gagnon
- Mme Florence Gauthier
- Mme Dominique Lalande
- M. Alain Paradis
- Mme Diane Renaud, conseillère municipale
- et Mme Francine Thibault

Adopté à l'unanimité.

2021-03-48

12.6 - Adoption du plan d'action du Comité de la culture et du patrimoine pour 2021-2022-2023

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal des *Statuts et règles de fonctionnement du Comité de la culture et du patrimoine*, conformément à la résolution no. 2021-03-46;

ATTENDU QU'en vertu de ce document, le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) a la responsabilité de produire un plan d'action des initiatives et des réalisations qu'il entend mettre en œuvre, effectuer ou faire effectuer, dans la période de la ou des prochaines années à venir, et que ce plan d'action doit être déposé pour fin d'adoption par le Conseil municipal;

ATTENDU QU'un tel plan, le *Plan d'action ciblé 2021-2022-2023*, a été préparé et présenté aux membres du Conseil municipal dans le cadre de leur réunion de travail du 23 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter le *Plan d'action ciblé 2021-2022-2023* du Comité de la culture et du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-49

12.7 - Nouvelle entente de partenariat avec la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies

En introduction à ce point, monsieur André Simard explique que le projet d'entente adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 1er décembre 2020 n'a pas été accepté et signé par la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies en raison d'un désaccord portant sur trois modifications mineures demandées par celle-ci. À la suite d'échanges et de discussions qui se sont poursuivis entre les deux organisations en janvier et février, les divergences en question ont été aplanies et réglées à la satisfaction des deux parties. La dernière version du texte de l'entente de partenariat a donc été adoptée et signée par le conseil d'administration de la Corporation touristique la semaine dernière (24 février 2021). Le Conseil municipal est donc invité à adopter à son tour cette dernière version du texte de l'entente de partenariat, en lieu et place de celle adoptée le 1er décembre 2020.

Monsieur Simard rappelle les grandes lignes du nouveau projet d'entente de partenariat, ainsi que toutes les étapes qui ont été franchies depuis le printemps dernier jusqu'à aujourd'hui, et fait lecture de la résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est propriétaire des terrains et immeubles d'un domaine connu comme étant le site de la Seigneurie des Aulnaies, dont le Manoir seigneurial et le Moulin banal sont des monuments historiques classés par le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur les biens culturels;

ATTENDU QUE la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le site patrimonial ainsi que le patrimoine immatériel de la Seigneurie des Aulnaies par ses activités de promotion et d'animation, et qu'à cette fin, elle est une institution muséale reconnue par le ministère de la Culture et des Communications qui opère également une activité d'économie sociale en transformation et en mise en marché de la farine;

ATTENDU la lettre envoyée par la Municipalité à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies le 19 mai 2020, dans laquelle elle informait celle-ci de son intention de revoir et d'actualiser l'entente liant les deux organisations, et de revoir également, pour le réviser à l'avenant, le bail de location;

ATTENDU le résultat des échanges et des discussions qui ont eu lieu entre les parties dans le cadre de plusieurs rencontres de travail qui se sont déroulées en juillet, septembre et octobre 2020, et qui ont permis d'en arriver à un projet de

nouvelle entente de partenariat entre la Municipalité et la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies, abrogeant et remplaçant l'entente précédente et le bail de location datés tous les deux de 2016;

ATTENDU QUE le projet de nouvelle entente de partenariat entre la Municipalité et la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies a pour objet de mettre à jour, d'actualiser et de préciser les termes du partenariat et les modalités de partage des rôles et responsabilités entre les deux organisations pour la conservation, le développement et la mise en valeur du site de la Seigneurie des Aulnaies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution 2020-12-193 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 1er décembre 2020, afin de la remplacer par la présente;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'entente de partenariat entre la Municipalité et la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies telle qu'annexée à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard fait brièvement rapport de la dernière réunion du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU), qui s'est déroulée le 17 février dernier.

2021-03-50

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 1264, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 1264, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise l'ajout d'une terrasse à l'arrière et au coin nord-est de la résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 1264, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de rénovations au 1264, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-51

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 1022, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction résidentielle au 1022, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'une maison bigénérationnelle;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 1022, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 22 février 2021 et dont il souligne le choix des matériaux utilisés et la qualité de l'architecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de construction résidentielle au 1022, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-03-52

13.4 - Demande de permis en secteur PIIA (enseigne) - 935, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour l'installation d'une enseigne au 935, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal de refuser la demande de PIIA concernant le projet d'installation d'enseigne au 935, route de la Seigneurie;

ATTENDU QUE le Conseil municipal, après discussion et analyse des arguments sur lesquels le CCU fonde sa recommandation, estime cependant que le projet d'enseigne en question rencontre les objectifs et respecte les critères dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu d'approuver la demande de PIIA pour le projet d'installation d'une enseigne au 935, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Le maire demande le vote sur la résolution :

POUR : madame Evelyne Castonguay, monsieur Maxime Castonguay, monsieur Claude Hudon, monsieur Gervais Pelletier, madame Diane Renaud.

CONTRE : monsieur Gérald Bérard.

Adopté à la majorité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux questions ont été envoyées à la Municipalité par un même citoyen, par courriel le 25 février 2021, à savoir : ce qu'il adviendra de l'actuelle vieille roue à godet du moulin, et le nom de la firme d'architecte responsable du chantier de reconstruction de la nouvelle roue ?

Lecture est faite des réponses qui ont été transmises à ce citoyen. Concernant l'ancienne roue, il a été expliqué que celle-ci sera démontée avec précaution, morceaux par morceaux, dans le but de récupérer les éléments de fer qui seront réutilisés dans le remontage de la nouvelle roue, et aussi parce que plusieurs de

ces pièces, pour ne pas dire la plupart, serviront de gabarits à l'entreprise qui sera chargée de reconstruire cette nouvelle roue. Une fois le chantier terminé, il est dans l'intention de la Municipalité de récupérer toutes les pièces de l'ancienne roue en vue d'une revalorisation de celles-ci mais dans le cadre de projets non encore définis. En complément sur cette même question, on explique aussi que la conseillère municipale responsable des dossiers culture, patrimoine et Seigneurie, ainsi que les membres du Comité culture et patrimoine sont déjà très conscientisés par cette question de la récupération et de la valorisation de l'ancienne roue du moulin.

Concernant la firme d'architecte, il a été confirmé que ce contrat a été accordé lors de la séance du Conseil municipal du 1er décembre 2020 (résolution no. 2020-12-192) à la firme *Marie-Josée Deschênes Architectes* de St-Henri-de-Lévis, qui a notamment travaillé au cours des dernières années sur les moulins à vents et à eaux de l'Isle-aux-Coudres, plusieurs églises, chapelles et autres bâtiments patrimoniaux monumentaux.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2021-03-53

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 55.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.